

avons sera amorti sur une période de plusieurs années. On m'a assuré que cet amortissement se fera et que l'argent sera récupérable. De la manière dont je comprends la situation, en cas de défaut de payer, le gouvernement du Canada est entièrement protégé, en ce sens qu'il conserve ses droits de propriété sur les avions.

L'hon. M. Churchill: N'aurait-il pas mieux valu conclure un arrangement entre gouvernements, si le gouvernement de Trinidad est propriétaire de la *Leeward Islands Air Transport Services*?

L'hon. M. Benson: Il contrôle cette société. Je crois que certaines difficultés ont surgi parce que certaines personnes possédaient des intérêts minoritaires dans cette société. Je ne connais pas tous les faits, le ministre des Transports doit en savoir plus long à ce sujet. Si je comprends bien, il a été nécessaire de procéder ainsi et si ce poste prend la forme d'un prêt, qui nécessite l'approbation du Parlement, c'est pour permettre au ministère des Transports de fournir des avions à un pays du Commonwealth qui n'a pas suffisamment de capitaux pour les acheter.

L'hon. M. Churchill: Je consens volontiers à aider nos amis du Commonwealth, mais nous faisons un prêt à une société qui, nous l'apprenons maintenant, est en partie contrôlée par le gouvernement de Trinidad et en partie une société privée. Le moins qu'on puisse dire, c'est que c'est un arrangement peu ordinaire. Peut-être y a-t-il au Canada des sociétés qui aimeraient conclure un tel arrangement avec le gouvernement canadien.

L'hon. M. Benson: Le ministre des Transports, qui vient d'entrer à la Chambre, dit que l'accord a maintenant été conclu et qu'il le montrera volontiers à mon honorable ami pour qu'il puisse l'examiner en détail. Il ne l'a pas avec lui, mais il se fera un plaisir de le montrer à l'honorable député.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, même si j'aime traiter avec le ministre des Transports, je préférerais le faire en public. En divulguera-t-il les détails à la Chambre afin que tout le monde soit au courant, plutôt que de me renseigner confidentiellement?

L'hon. M. Pickersgill: Je déposerai volontiers l'accord sur le Bureau à la première occasion.

L'hon. M. Churchill: Cela serait à ma satisfaction; je regrette d'avoir eu à le suggérer

indirectement au ministre. Il aurait dû le faire avant de nous présenter les crédits.

L'hon. M. Monteith: Est-ce une promesse?

L'hon. M. Pickersgill: Cela sera fait le 3 avril ou à peu près vers cette date-là.

(Le crédit est adopté.)

L32g. Autorisation, nonobstant le paragraphe 5 de l'article 58 de la loi sur l'administration financière, de retenir au ministère des Transports une caisse renouvelable de crédits découlant de la mise en œuvre d'un régime de prix uniformes, \$1.

M. Knowles: Monsieur le président, il s'agit d'un autre crédit de \$1. Sauf erreur, les crédits à l'étude en renferment dix-huit en tout. Voici la question que je pose au ministre. Quelle est son attitude à l'égard des critiques formulées des deux côtés de la Chambre quant à l'emploi d'un trop grand nombre de crédits de \$1 à des fins législatives? Le ministre les écoute-t-il parce qu'il ne peut faire autrement ou se propose-t-il d'améliorer les choses?

L'hon. M. Benson: On constatera, monsieur le président, que lors de la présentation des deux derniers budgets supplémentaires, le gouvernement a sensiblement amélioré les choses à cet égard.

M. Knowles: On en relève dix-huit dans les crédits à l'étude.

L'hon. M. Benson: Si je comprends bien, il y en avait presque autant l'année dernière. Mais il ne s'agit pas de cela. Comme je l'ai expliqué précédemment, bon nombre de ces crédits ne font pas l'objet de mesures législatives, en ce sens qu'ils ne modifient que le libellé. Un peu plus tôt ce soir, j'ai versé au hansom une explication officielle de tous les crédits. Autant que je me souviens, il n'y avait que trois crédits qui faisaient l'objet de mesures législatives, et deux concernaient le régime de pensions et les cotisations des fonctionnaires à leur caisse de retraite.

● (10.10 p.m.)

Peut-être suis-je à blâmer pour l'omission qui s'est produite. Si cela n'avait pas été prévu, il nous faudrait modifier la loi sur la pension du service public. Il s'agit ici d'un crédit définitif, qu'on peut traiter comme tel. Je puis assurer à mon ami que cet état de choses ne me plaît pas car, peu importe le ministère dont les crédits sont abordés par le comité, j'ai pour tâche de les faire adopter, et Dieu sait combien c'est difficile.

(Le crédit est adopté.)